

Date de mise en ligne : 21 MAR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le  
au Commissaire Délégué  
et notifié le 20 MAR. 2023  
et/ou publié le  
est exécutoire de plein droit

VILLE DU MONT-DORE

Pour :  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

## ARRETE DU MAIRE

N° 165 /23 du 17 MAR. 2023

Eric KEM-SENG

Modifiant l'arrêté n°50/23 du 13/02/2023 fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023

### Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020, portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal ;  
Vu la délibération n°146/22/XII du 15 décembre 2022, fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et des taxes pour l'année 2023 ;  
Vu l'arrêté n°338/20 du 07 juillet 2020, portant délégation de signature au huitième adjoint au Maire, Madame Valérie BOLO ;  
Vue l'arrêté n°50/23 du 13/02/2023 fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023 ;  
Compte tenue d'un changement d'horaire pour le spectacle précisé ci-après, il convient de modifier l'arrêté de la manière suivante :

### ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°50/23 du 13 février 2023 est modifié comme suit :

#### **Au lieu de lire :**

**Théâtre : « Ma Quarantaine Rugissante »**  
**Production : Compagnie Exil**  
**Les 09, 10 mars à 20h, le 11 mars 2023 à 17h et à 20h00**  
**Dimanche 12 mars 2023, à 18h00**  
Tarif Plein : 3 500 F  
Tarif Réduit : 3 000 F  
Tarif Abonné : 2 500 F  
Salle de spectacles du Centre Culturel

#### **Il faut lire :**

**Théâtre : « Ma Quarantaine Rugissante »**  
**Production : Compagnie Exil**  
**Les 09, 10 mars à 20h, le 11 mars 2023 à 16h30 et à 20h00**  
**Dimanche 12 mars 2023, à 18h00**  
Tarif Plein : 3 500 F  
Tarif Réduit : 3 000 F  
Tarif Abonné : 2 500 F  
Salle de spectacles du Centre Culturel

Le reste sans changement

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

20 MAR. 2023

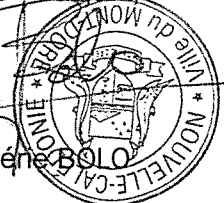
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville et fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal. Il sera transmis à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publié sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 17 MAR. 2023

Pour le Maire et par délégation,  
Le 8<sup>ème</sup> adjoint,

Valérie BOLO



<b>Ampliations :</b>	
Subdivision Administrative Sud	1
Trésorerie de la Province Sud	1
Intéressé(e)	1
DFI (SF)	1
DSAP	1
SAG (registre et publication)	1

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

20 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ